

La Chronique

de la Ligue des Droits Humains asbl

n°188

Bureau de dépôt : Bruxelles X - Périodique trimestriel | Éditrice responsable : Olivia Venet
22, rue du Boulet à 1000 Bruxelles | ldh@liguedh.be | www.liguedh.be | Tél. 02 209 62 80


LIGUE
DES DROITS
HUMAINS

N° D'AGREMENT
P801323

juillet - août - septembre 2019



2018 et 2019, années électorales !
Le 14 octobre 2018, les citoyennes et les citoyens ont voté lors des élections communales et provinciales.

Moins d'un an plus tard, le 26 mai 2019, les électeurs et les électrices ont participé à un quadruple scrutin : européen, fédéral, régional et communautaire.

Dans ce contexte, la LDH vous propose de participer aux activités de sa campagne thématique « Donnons de la voix ! »



UNE CAMPAGNE EN DEUX TOURS

En 2018, le fil thématique de la LDH a porté sur les questions, opportunités et enjeux liés à la démocratie locale. Durant ce premier tour, intitulé *Destination Communes*, la LDH a proposé des activités, des actions, des formations, des spectacles et des débats en lien avec les droits humains pour lesquels les communes sont compétentes (logement, sécurité, vivre ensemble, crèches...).

En 2019, le second tour, *La fureur d'élire*, aborde les enjeux politiques des élections législatives en matière de droits fondamentaux, mais également un bilan politique (*mémorandum*) et une analyse de la future déclaration gouvernementale à l'aune des droits humains. Chaque *Chronique* de l'année développe également ce thème, sous divers angles.

En 2018 et 2019, avec la LDH, Donnez de la voix !

www.liguedh.be
#donnonsdelavoix

Coordination

Helena Almeida

Comité de rédaction

Helena Almeida, Mpela Biembongo, Manuel Lambert, Claire-Marie Lievens, Pierre-Arnaud Perrouy, Camille Van Durme

Ont participé à ce numéro

Zoé Boland, Claire Coppée, Jérôme Jamin, Claire-Marie Lievens, Pierre Nijs, Julie Pernet, Camille Van Durme, Nadja Wyvekens

Relecture

Karine Garcia et Manuel Lambert

Illustrations

Mathilde Collobert / mathildecollobert.cargocollective.com

Graphisme

Helena Almeida et Florence Gentet

La Ligue des Droits Humains est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. La LDH est reconnue en Éducation permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.

Nos soutiens :

SOMMAIRE

Populisme p.4
Jérôme Jamin

Les réseaux sociaux ont-ils livré la démocratie au populisme ? p.7
Camille Van Durme

Les anti-droits p.11
Julie Pernet

Direction : Strasbourg ! p.15
Claire Coppée, Pierre Nijs, Claire-Marie Lievens

L'éducation permanente pour contrer la tentation du populisme ? p.17
Nadja Wyvekens

Devrions-nous être davantage en faveur du populisme ? p.22
Zoé Boland



Jérôme Jamin, Professeur de Science politique à l'Université de Liège et Président des Territoires de la Mémoire

Populisme

Le populisme, c'est une notion particulièrement ambiguë, un mot qui en dit peut-être bien plus sur les intentions de l'accusateur que sur le profil de la personne visée, un mot qui n'aurait rien de scientifique, un concept qui serait synonyme d'injure et d'anathème.

« *Le populiste, c'est quelqu'un dont on dit qu'il est populiste* », voilà sans aucun doute la meilleure manière de définir le populisme si l'on s'en tient à son usage médiatique, un concept flou qui est utilisé pour qualifier quelqu'un ou quelque chose, et qui en général est connoté négativement. Oui et non. Au-delà de ce qui précède, à bien y regarder, il est possible de définir avec précision ce qui se trame derrière une rhétorique populiste, et surtout en quoi elle n'est en rien le synonyme spécifique de l'extrême droite.

Premier élément, le populisme n'est pas une idéologie au sens où il n'offre pas un discours sur le monde ni des indications précises sur le chemin que les militant·e·s et les sympathisant·e·s doivent suivre. Il n'a ni doctrine, ni héros, ni ouvrage de référence, ni valeur, ni histoire, ni théoricien. Mais en revanche, il renvoie bel et bien à une certaine vision simplifiée du monde et surtout à une manière de redistribuer et de reclasser les enjeux de société selon une grille de lecture spécifique. D'abord, ce concept renvoie à l'idée du « peuple », ou plus particulièrement à l'idée de l'appel au « peuple » comme source de légitimité dans le discours politique : « *le peuple pense que...* », « *le peuple ne veut pas de...* », « *le peuple n'acceptera pas ceci ou cela...* », « *aujourd'hui c'est le peuple qui rentre à la Maison-Blanche* » (Donald Trump lors de son discours d'intronisation), etc.

Il n'y pas de populisme sans une certaine image du peuple, et je ne parle pas d'idée mais d'image, car le populisme est moins affaire de doctrines ou de constructions intellectuelles que de symboles et d'images. On retiendra que dans les discours populistes, le peuple est surtout homogène, majoritaire et travailleur ! « Homogène » au sens où les divisions politiques sont une supercherie des partis politiques devenus des factions qui montent les gens les uns contre les autres. « Majoritaire » au sens où le nombre vaut vérité et légitimité et qu'à ce titre le peuple n'a jamais tort. « Travailleur » au sens où le populisme parle de celui qui a travaillé hier (le retraité), celui qui travaille aujourd'hui (ou qui cherche « activement » et « vraiment » du travail), et celui qui travaillera demain (les étudiant·e·s). Tous les autres sont des parasites qui profitent du système : ici ce sera les immigré·e·s, là-bas les artistes subsidié·e·s, ici les syndicalistes corrompu·e·s.

LES ENNEMIS DU PEUPLE

Si le populisme renvoie à l'idée du peuple, il le fait par opposition négative à ses ennemis réels ou imaginaires : les élites de Washington (chez Donald Trump, Ross Perot et Jesse Jackson) ou de Bruxelles (Matteo Salvini et Silvio Berlusconi, Marine Le Pen, Geert Wilders, etc.), les lobbyistes, les « médiocrates » (Jean-Luc Mélenchon), les hommes et femmes politiques « professionnel·le·s », les banquiers, les financiers et toutes celles et ceux qui paraissent loin du peuple et de ses préoccupations concrètes et quotidiennes.

Il n'y a pas de populisme sans une certaine image de l'élite (et ici aussi je ne parle pas d'idée mais d'image). Une image de l'élite qui doit être suffisamment floue pour pouvoir y caser facilement toutes sortes d'ennemis du peuple : les élites du pétrole pro-américaines de Nicolás Maduro aujourd'hui et de Hugo Chavez hier, les « juges rouges » de Silvio Berlusconi, les syndicats chez Arnold Schwarzenegger en Californie, les partis politiques soumis aux intérêts ou encore l'État PS qui contrôle

la Belgique selon la NVA¹ (Bart De Wever avant l'arrivée au pouvoir fédéral). Et en Wallonie ? Les « *intérêts particuliers, individuels ou organisés, fréquemment privilégiés* », entendez les fonctionnaires et les syndicats tels que dénoncés par le Manifeste du Parti populaire dans la version soutenue jadis conjointement par Mischaël Modrikamen et Rudy Aernoudt. Ou plus récemment dans les priorités de la Liste Destexhe.

Dans les discours populistes, l'élite est hétérogène, minoritaire et paresseuse ! Hétérogène au sens où ce n'est pas la tradition, la culture, la langue ou les valeurs qui rassemblent les élites, mais la cupidité et les intérêts financiers et stratégiques communs. Minoritaire au sens où l'élite ne devrait en aucun cas avoir la légitimité qu'elle prétend avoir car elle ne représente qu'elle-même et pas la majorité du peuple. Paresseuse au sens où l'élite ne produit rien et ne crée aucune valeur : l'élite financière spéculé, l'élite syndicale vit des cotisations de ses client·e·s, l'élite politique vit de son clientélisme, l'élite judiciaire ne tient que grâce aux nominations et au corporatisme.

Enfin, il n'y a pas de populisme sans un leader charismatique qui en appelle à la démocratie, parfois plus ou moins sincèrement, parfois pas du tout ! Et c'est bien là toute la difficulté. Il faut un chef, un être providentiel qui est issu du peuple et qui guide ce dernier dans sa lutte contre les élites corrompues, les médias « aux ordres » et les politicien·ne·s « professionnel·le·s » de mèche avec le monde de l'argent. Il peut éventuellement être devenu riche au fil du temps, mais au début de sa carrière il doit impérativement avoir connu les souffrances du peuple. Silvio Berlusconi rappelle souvent à qui veut bien l'entendre qu'il ne doit rien à personne et qu'il s'est fait « tout seul », en vendant, au début, des aspirateurs au porte-à-porte. Si Donald Trump a été aidé par son père, le premier rappelle que le dernier n'a jamais réussi à pénétrer Manhattan, un quartier de New York qui sera le point de départ de la carrière immobilière de l'actuel occupant de la Maison-Blanche.

LE RÈGNE DE L'IMMÉDIATÉTÉ

Plusieurs fils conducteurs caractérisent tout ce qui précède : d'abord la substitution du clivage « système / antisystème » au clivage « gauche / droite » ; ensuite l'appel du peuple au nom de la démocratie (sincère ou non, démagogique ou non) ; et enfin la capacité de ce type de discours à se greffer sur toutes sortes d'idéologies, de droite comme de gauche (communisme, socialisme, libéralisme, etc.). Car il est évident que le populisme en tant que rhétorique n'est ni de droite ni de gauche, il est une simplification et une redistribution des enjeux selon une grille de lecture particulière. Il n'est pas une idéologie mais secondairement, et ceci est tout aussi important, il se greffe sur des idéologies. Donald Trump est de droite, Jean-Luc Mélenchon est de gauche, mais au préalable, ils sont populistes dans leur simplification à outrance de la réalité sociale et politique en opposant un « *peuple homogène, travailleur et majoritaire* » à une élite « *minoritaire, hétérogène et corrompue* ».

Le populisme rejette les partis, les administrations, les grands médias, les syndicats, les lobbies, les partenaires sociaux (brefs les acteurs et institutions intermédiaires) en faveur d'une relation directe avec le peuple. À bien y regarder, l'appel à la démocratie du populisme révèle une volonté de supprimer dans le champ politique toutes formes de médiations entre la volonté du peuple d'une part, et la réalisation effective de cette dernière d'autre part. Cet appel affiche une volonté d'éclipser le temps et la politique, d'éclipser le temps nécessaire à l'élaboration d'une volonté collective, à la prise d'une décision appropriée et à la mise en œuvre de son application. Le populisme affiche une volonté d'éclipser l'écart temporel entre « volonté » et « réalisation de la volonté ». La rhétorique populiste simplifie les enjeux qui animent l'histoire et la politique, elle réduit les luttes sociales, les inégalités, la crise économique, l'insécurité, le chômage et bien d'autres thèmes politiques majeurs à une opposition tendue entre deux acteurs uniques prétendument homogènes : le peuple

¹ Sur le peuple flamand écrasé par les « Wallons paresseux et les élites de l'État PS », voir Jérôme Jamin, 2012, « The Producerist Narrative in Right-Wing Flanders » in REBEL E-book 12 : www.rethinkingbelgium.eu/rebel-initiative-files/ebooks/ebook-12/Jamin.pdf

et les élites. Le discours populiste offre une vision duale du combat social et politique et partant, réduit l'histoire politique à la lutte entre les élites d'une part et le peuple d'autre part.

Au final, le populisme fonctionne sur un registre mythique. Il rêve d'une démocratie directe idéale où la volonté populaire et son exécution effective se confondraient simultanément. Son message implicite est clair : « *Vous voulez, vous aurez. Tout de suite !* ». Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les populistes marquent un intérêt pour le référendum, s'ils font l'éloge du modèle politique suisse, s'ils soutiennent le principe du « *recall* » qui permet dans certains pays (ou régions, notamment la Californie) de remettre en question l'investiture d'un·e élu·e si un nombre suffisant de citoyen·ne·s se mobilise dans ce sens. Ce n'est pas un hasard s'ils admirent les gouvernements et les pouvoirs locaux, les seuls selon eux à être capables de comprendre les problèmes et les aspirations du peuple.

La vraie nature du populisme, c'est sa volonté de supprimer le « temps politique » inhérent à la démocratie, aux médiations et à la négociation. L'intention peut parfois être bonne face aux dérives, à la corruption et aux influences, mais cela ne règle pas le problème de la méthode. Car la politique et singulièrement la démocratie, c'est souvent une question de temps et de durée, et c'est souvent long et indigeste.

Le journal de résistance[S]

Hors-série n°1, mai-juin 2019, 32 p.

L'Observatoire belge de l'extrême-droite a sorti son premier numéro sous format papier : Le journal de résistance[S] est une publication politico-militante indépendante réalisée par des journalistes et chercheur·euse·s (indépendant·e·s également) dans l'intention de combattre la montée de l'extrême droite, de plus en plus présente à travers le monde.



À travers une série d'articles fouillés, ce journal nous plonge dans l'actualité politique belge et internationale autour de thèmes variés qui ont un point commun : l'extrême droitisation (d'une partie) de la société.

Le parti pris militant de ce journal d'investigation n'enlève rien à la qualité des articles aux références clairement explicitées et dont la lecture reste néanmoins accessible. Ne cherchez pas les mots-croisés ou votre horoscope de la semaine, mais attendez-vous à voir vos connaissances sur l'extrême droite - et les multiples formes que celle-ci peut prendre - bousculées.

Au sommaire de ce numéro, une grande enquête sur la NVA, l'extrême droite en Flandre ou les actions antifascistes côté belge ; au niveau international, la situation en France, Birmanie, Israël et au Brésil. Sans oublier les dessins d'actualité et autres opinions bien senties.

Le parti est pris en tout cas et ce n'est pas celui de l'extrême droite !

► www.resistances.be

Photo : © RésistanceS.be - Bart Lemmens

Les réseaux sociaux ont-ils livré la démocratie au populisme ?

Europe, États-Unis, Brésil, Philippines, l'ombre du populisme prend de l'ampleur et en épargne peu sur son passage. Pas même le plat pays qui est le nôtre, à notre grand désarroi. Comment ces partis anti-système parviennent-ils à générer un tel succès ? Comment des personnalités misogynes, racistes, homophobes, parviennent-elles à séduire les foules ? Sur le banc des accusés : Tweeter, Facebook et autres réseaux sociaux. Ont-ils livré la démocratie au populisme ?

UNE ARME POLITIQUE

L'usage des moyens de communication est une dimension stratégique fondamentale de toute tentative de conquête de pouvoir. Après la presse écrite, les meetings de masse, la radio, la télévision, Internet et les réseaux sociaux - entendus comme des plateformes numériques facilitant l'échange d'information entre individus - font officiellement leur entrée en 2008, lors de la victoire d'Obama, et deviennent rapidement d'incontournables outils de campagne. À gauche comme à droite, les partis et candidat·e·s l'ont bien compris et ne lésinent plus sur les moyens pour assurer leur présence numérique, ce qui peut parfois donner lieu à de surprenants résultats (en témoignent les images ci-dessous).



Source : Facebook

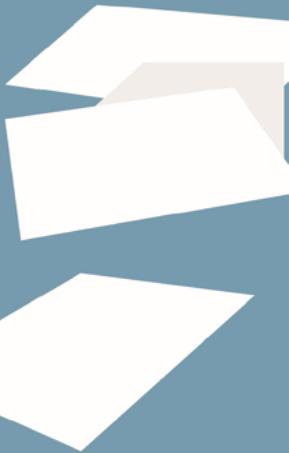
Malgré des efforts créatifs évidents, les partis traditionnels ne parviennent pas à égaler certain·e·s populistes qui tirent leur épingle du jeu en matière de popularité sur les réseaux sociaux. Lorsque l'on porte un regard attentif à la définition du populisme, proposée quelques pages plus tôt par Jérôme Jamin, force est de constater qu'il existe de sérieuses connivences entre cette dernière et le fonctionnement des réseaux sociaux.

PAS DE PLACE POUR LA COMPLEXITÉ

Le fonctionnement des réseaux sociaux est particulièrement adapté aux discours simplistes des populistes. Pour réagir, pas la peine de lire l'article dans son entièreté, voire même le titre. Vous êtes d'accord, vous « likez ». Vous ne l'êtes pas, vous écrivez un commentaire fort peu sympathique. Aucun souci, vous ne risquez d'autres ripostes que rhétoriques. À cet égard, le tweet est sans doute le meilleur exemple. Restreint à 140 caractères, il ne laisse la place qu'à un slogan-choc, une *punchline*, sans nuances ni explications, plus adaptés aux concerts de rap qu'aux débats politiques.



MA



De manière plus générale, Internet nous a habitué·e·s à obtenir en quelques clics tout ce que nous voulons. Tout, en apparence, est devenu ultra-simple, accessible et immédiat. Ce fonctionnement s'accorde parfaitement avec la nature même du populisme soit « *sa volonté de supprimer le 'temps politique' inhérent à la démocratie, aux médiations et à la négociation* » (Jamin). Chez les populistes, les longues heures de débat argumenté, les recherches de compromis, n'ont pas leur place. Sur les réseaux sociaux non plus.

Nous pourrions également nous interroger sur la manière dont les réseaux sociaux façonnent la réception par les citoyen·ne·s du message politique. L'utilisateur·rice est en effet contraint·e et limité·e par les formes de réactions prévues par le réseau lui-même. À travers les « partages », les « like » ou « retweet » s'installe « *une forme de standardisation des comportements qui peut sembler inadaptée à la réception et la pleine compréhension d'un message politique* »¹.

L'usage quotidien et informel des réseaux sociaux permet également au leader populiste d'asseoir son image « d'ami·e du peuple », en contact direct avec les citoyen·ne·s, loin de l'élite ennemie qui favorise les canaux traditionnels pour s'adresser aux électeur·rice·s. Bien sûr, cette proximité n'est qu'illusion et ces échanges unidirectionnels. Le ou la populiste ne prenant en effet que très rarement le temps de réagir aux contenus proposés par les citoyen·ne·s. Alors que les figures populistes sont généralement décrédibilisées par les médias traditionnels, nous pourrions postuler que le dispositif des réseaux sociaux, qui rend visibles toutes les manifestations d'adhésion (nombre de vues, de « like », de personnes abonnées), contribue à suppléer à leur manque de légitimité institutionnelle².

IMMUNISÉ·E·S CONTRE LA DIVERSITÉ

D'une certaine manière, la volonté des populistes de supprimer le « temps politique » s'illustre également à travers la négation du débat induite par le fonctionnement des réseaux sociaux.

Si vous comptez parmi les 2,41 milliards d'utilisateur·rice·s de Facebook, vous avez dû vous en apercevoir. Très vite, vous n'êtes entouré·e que « d'ami·e·s » qui « aiment » vos publications et partagent des contenus similaires aux vôtres. Dans votre espace façonné par des algorithmes, on ne parle que de sujets qui de près ou de loin vous concernent ou vous intéressent. Une bulle invisible filtre tout ce qui vous est proposé, façonnant votre vision du monde.

De cette manière, la structure même des réseaux sociaux conduit à n'offrir à l'usager·e qu'une version partielle des champs des possibles³. La complexité du réel y est donc simplifiée à l'extrême, à l'instar de la vision du monde proposée par les populistes. L'individu se trouve « immunisé » contre la diversité des informations, contre le pluralisme, pourtant indispensables à la démocratie. D'aucuns perçoivent cette « immunisation » comme étant « *favorable à une radicalisation des opinions* »⁴. Mais tenir les algorithmes pour seuls responsables, ce serait oublier bien vite le rôle prédominant joué par la désinformation et l'émotion, ingrédients indispensables de la recette du populisme.

L'ÉMOTION, VECTEUR DE RÉACTIONS

Pour propager leur vision simpliste du monde, les populistes n'hésitent pas à recourir à la désinformation - que l'on peut définir comme une manipulation de l'opinion publique, à des fins politiques, avec une information traitée par des moyens détournés - et les réseaux sociaux

1 Idris Fassassi, « Les effets des réseaux sociaux dans les campagnes électorales américaines », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, vol. 57, n°4, 2017, pp. 69-86.

2 Christine Servais, « Scènes médiatiques et arènes de discours. Formes d'engagement dans un monde perdu », *Réseaux*, vol. 202-203, n°2, 2017, pp. 79-121.

3 Idris Fassassi, *idem*.

4 Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, « Gouvernementalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? », *Réseaux*, vol. 177, n°1, 2013, pp. 163-196.

leur facilitent largement le travail. À l'origine, ces derniers ont pourtant été envisagés comme des outils de protestation permettant de s'affranchir des médias de masse, qui imposaient l'information. C'est le rôle qu'ils ont joué notamment dans les Printemps arabes. Mais ça c'était avant.

Aujourd'hui, l'internaute est d'une certaine manière victime du succès des plateformes qu'il utilise, noyé dans le flux d'informations. Les réseaux sociaux ont en effet démultiplié la quantité de communication au détriment de la qualité de l'information. Comment distinguer l'information sérieuse et fiable de celle qui ne l'est pas ? Dans ce monde numérique favorisant un « *rapport distendu à l'objectivité et à la vérité* »⁵, les discours réducteurs des populistes ont la voie libre.

Or pour réduire, rien de tel que l'émotion. L'affect est bipolaire et simplificateur⁶. Mobilisé par le populiste aux discours simplistes, cela engendre donc un effet amplificateur. Que les émotions soient manipulées par les politiques pour atteindre le pouvoir n'a cependant rien de nouveau. Ce qui est nouveau ici, c'est l'affinité particulière qui existe entre la psychologie populiste et le moyen de communication utilisé, soit le numérique. En effet, les profits des réseaux sociaux viennent des entreprises publicitaires. Or les émotions et la simplicité vendent. Les messages populistes attisant tantôt la colère et la haine tantôt l'enthousiasme, sont donc privilégiés parce qu'ils sont payants.

Il n'y a pas que les émotions qui payent. Et pour cause, pour accroître leur visibilité, les politiques utilisant les réseaux peuvent également y injecter de l'argent. Ce qui leur permettra d'atteindre des publics cibles avec des contenus spécifiques. C'est sur cette stratégie qu'a d'ailleurs misé le Vlaams Belang en investissant plus de 400.000 € dans les publicités sur les réseaux lors des dernières élections⁷. Soit cinq à dix fois plus que ce qui fut dépensé par les partis francophones. À cet égard, il semble de plus en plus nécessaire et urgent que des règles soient établies afin de cadrer cette utilisation des réseaux sociaux et d'assurer plus de transparence.

UNE ARME OU UN LEVIER

Malgré les indéniables défis posés par l'usage des réseaux sociaux, il convient d'en rappeler les limites et l'un de leurs atouts non négligeables.

Jourir d'une importante popularité sur les réseaux sociaux ne garantit pas un succès dans les urnes. En avril dernier, une enquête du consortium transnational de journalistes Investigate Europe a montré qu'en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et en Pologne, les populistes de droite dominaient le discours politique sur les réseaux, bien au-delà de ce qu'ils et elles représentent en matière d'électeur·rice·s⁸. Par ailleurs, là où l'analyse de l'utilisation des réseaux sociaux nous permet en partie de comprendre comment les populistes parviennent à séduire les foules, elle ne nous éclaire pas sur le pourquoi de la question. En d'autres termes, elle ne permet pas de comprendre les raisons qui animent un·e citoyen·ne lorsqu'il ou elle donne sa voix à un·e candidat·e populiste. Répondre à cette question bien plus complexe nécessite une analyse qualitative approfondie.

Enfin, si l'on peut condamner certaines facettes du fonctionnement des réseaux sociaux et l'usage qui en est fait, il ne faudrait pas pour autant que ce constat éclipse leur rôle de levier de mobilisations citoyennes. À notre échelle, que serait devenue la plateforme d'hébergement citoyenne sans l'utilisation de Facebook ? Comment les rues de Belgique se seraient-elles remplies de milliers de personnes manifestant pour le climat et la justice sociale pour tou·te·s ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les réseaux sociaux restent aujourd'hui indispensables à l'organisation de la solidarité, des mobilisations citoyennes et de la résistance.

5 Idris Fassassi, *idem*.

6 Christian Godin, « Qu'est-ce que le populisme ? », *Cités*, vol. 49, n°1, 2012, pp. 11-25.

7 <https://plus.lesoir.be/227227/article/2019-05-27/le-vlaams-belang-depense-400000-euros-en-campagnes-de-publicite-sur-facebook>

8 www.investigate-europe.eu/publications/disinformation-machine

Les anti-droits

Voilà maintenant plusieurs années que les mouvements « anti-choix » ou « pro-vie » comme ils aiment se désigner, s'activent en coulisses pour tenter de remettre en cause certains droits acquis de haute lutte et bloquer tout futur progrès sociétal. Tous les niveaux de pouvoir sont visés, du local à l'international, et l'Europe ne fait pas exception en la matière. Face à l'essor de leurs activités, les recherches se sont intensifiées pour mettre au jour la nature et le travail de ces mouvements. Grâce à une coopération accrue entre acteurs associatifs, journalistiques et académiques, nous pouvons aujourd'hui brosser un tableau fourni et documenté de ces *anti* qui fantasment le rétablissement d'un « ordre naturel ».

ANTI-QUOI ?

Popularisés par la mobilisation bleue et rose de la Manif pour tous, ces mouvements sont souvent résumés (à tort) comme « anti-avortement » ou « anti-mariage gay ». Leur programme s'étend néanmoins au-delà. S'ils cherchent effectivement à remettre en cause ces deux acquis emblématiques, c'est tout un projet sociétal et politique alternatif qu'ils proposent : interdiction de la contraception moderne et promotion de l'abstinence, opposition à l'éducation à la vie sexuelle et affective à l'école et à la procréation médicalement assistée, défense de la « famille traditionnelle », interdiction du divorce, retour à une pratique religieuse (chrétienne) assumée et prosélyte, mais aussi opposition farouche à l'immigration et à l'Islam. Plus généralement, ils ne cachent pas leur volonté de re-christianiser l'Europe face à ce qu'ils perçoivent comme un déclin civilisationnel qui serait à imputer pêle-mêle à la « menace islamique » et au « féminisme agressif ».

En Europe, certains de ces mouvements sont médiatiquement bien visibles comme la Marche pour la Vie en Belgique, la Manif pour Tous ou la Fondation Jérôme Lejeune en France, Ordo Iuris en Pologne ou Hazte Oir en Espagne. D'autres sont moins connus du grand public mais disposent pourtant d'une force de frappe considérable : Citizen Go, la plateforme de pétition en ligne mondiale ultra conservatrice active dans de nombreuses initiatives législatives nationales et européennes ; le Centre Européen pour le Droit et la Justice qui travaille en coulisses auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ; ou encore la Fédération Un de Nous, initiatrice de la pétition citoyenne européenne du même nom qui visait à interdire le financement par l'Europe de la recherche sur l'embryon et des activités de planning familial dans les pays en développement.

Au sein de cette nébuleuse, Agenda Europe (AE) occupe un rôle clef, comme l'a révélé Neil Datta, Secrétaire du Forum Parlementaire Européen pour les Droits Sexuels et Reproductifs en 2018 (EPF)¹. Il s'agit d'un réseau hétéroclite d'organisations de la société civile qui regroupe aujourd'hui plusieurs centaines de personnes anti-choix particulièrement influentes. On y retrouve des acteurs et institutions catholiques proches du Vatican, plusieurs personnalités politiques européennes et internationales de premier plan (notamment polonaises, irlandaises, croates, ainsi que des conseillers actifs au sein de partis conservateurs européens), un certain nombre d'« experts » en droit, politique et communication, des activistes qui appliquent et adaptent au niveau national les stratégies décidées par le réseau. Et enfin des mécènes et autres donateurs parmi lesquels figurent des aristocrates autrichiens, quelques milliardaires anti-avortement et climato-sceptiques, des politiciens corrompus et des oligarques russes.

¹ « Restaurer l'ordre naturel. La vision des extrémistes religieux pour mobiliser les sociétés européennes contre les droits humains en matière de sexualité et de reproduction », Forum Parlementaire Européen pour les Droits Sexuels et reproductifs, avril 2018.

Agenda Europe est né en 2013, tout d'abord sous la forme d'un blog assurant une veille législative constante et attaquant au vitriol les défenseur·e·s des droits humains. Ses activités se sont ensuite élargies avec des réunions annuelles, jusqu'à la publication d'un manifeste : « Restaurer l'Ordre Naturel : un Agenda pour l'Europe » qui présente les orientations thématiques, stratégiques et tactiques du mouvement anti-choix européen.

PROGRAMME EXTRÉMISTE ET STRATÉGIES PROFANES

Protestant contre les avancées de ce qu'ils nomment la « Révolution culturelle », les membres d'Agenda Europe proposent des législations jusqu'au-boutistes. Si les revendications ne sont pas nouvelles, les stratégies se sont pourtant affinées.

Depuis plusieurs années, les discours politiques des membres d'AE empruntent au langage séculier et non plus religieux. En bref, il s'agit de réinterpréter certains droits fondamentaux stratégiques en leur donnant une coloration réactionnaire et d'imposer cette réinterprétation à tous les niveaux de pouvoir, par le maximum d'institutions possibles. Selon Agenda Europe, le droit à la vie s'applique au fœtus et non pas à la mère, la liberté de choix devient la liberté des pères à « empêcher l'avortement de leur futur enfant », la liberté de conscience devient un outil pour s'opposer aux législations qu'ils rejettent (en matière de contraception, d'avortement et d'euthanasie), la discrimination ne vise plus les personnes LGBTI mais bien les chrétien·ne·s désormais « minorisé·e·s » et « obligé·e·s » de vivre dans une société dont ils ne cautionnent pas les lois éthiques.

Cette « colonisation des droits humains » décrite par EPF s'accompagne d'autres stratégies comme l'organisation de campagnes de diffamation contre les organisations des droits des femmes et des droits LGBTI afin d'encourager leur dé-financement par les organismes publics et privés. Les acteurs du réseau entendent également s'imposer comme interlocuteurs respectables et crédibles au sein des organisations européennes et internationales en assurant une présence régulière et en infiltrant les postes clefs.

QUEL SUCCÈS ?

Au niveau national, c'est dans la lutte contre le « mariage gay » que ces mouvements ont rencontré le plus de succès jusqu'à présent. Notamment en Croatie et Slovénie, où les membres nationaux d'AE ont organisé des pétitions pour faire interdire le mariage entre partenaires du même sexe, avec succès. Le même procédé était en cours en Roumanie où la « Coalition pour la famille » a réuni quelque trois millions de signatures pour demander un référendum afin de constitutionnaliser le mariage hétérosexuel et d'interdire le « mariage gay ». Si le référendum a finalement échoué par faute de participation, tout comme en Slovaquie, les *anti* ont réussi à occuper le terrain médiatique et politique, et à diviser profondément les sociétés.

Concernant le droit à l'avortement, les initiatives lancées par ces groupes n'ont également que partiellement abouti. Les propositions de la pétition citoyenne « Un de Nous » ont finalement été rejetées par les institutions européennes en 2014. En Espagne et en Pologne, les initiatives de « Hazte Oír » et de « Ordo Iuris » (membres d'AE) de restreindre drastiquement voire d'interdire complètement l'avortement ont été rejetées suite à d'importantes mobilisations citoyennes. Dans ces deux pays, les acteurs anti-choix ont néanmoins enregistré des victoires intermédiaires : les mineures espagnoles doivent à présent obtenir un consentement parental pour pouvoir avorter, alors que la Pologne examine un nouveau projet de loi interdisant l'avortement en cas de malformation fœtale (ce qui constitue la vaste majorité des avortements aujourd'hui permis dans ce pays).

Enfin, en termes de respectabilité, de communication et de financement, force est de constater que les organisations anti-choix ont nettement

progressé, renforçant leur présence et leur crédibilité au sein des institutions supranationales (UE, Conseil de l'Europe, ONU).

CHRÉTIEN·NE·S SOUS INFLUENCE

Si les succès législatifs en Europe peuvent paraître mitigés, l'heure n'est pas à la célébration, et pour cause : comme l'a récemment révélé l'organisation américaine Open Democracy², les liens entre les extrêmes droites chrétiennes européenne et américaine se sont considérablement renforcés ces dernières années, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir. Depuis 2008, c'est ainsi plus de 50 millions de dollars qui ont été investis par l'extrême droite américaine en Europe, via une douzaine d'organisations dont Alliance Defending Freedom (ADF) et l'American Center for Law and Justice. Derrière ces flux financiers, on retrouve notamment les puissants frères Koch, troisième fortune américaine, mais aussi Betsy DeVos, Secrétaire de l'Éducation de Trump, et Erik Prince, fondateur de l'entreprise de mercenaires Blackwater. La Russie est également très active dans cette entreprise de reconquête culturelle de l'Europe, notamment par l'intermédiaire d'Alexey Komov, le représentant de la branche russe du Congrès Mondial des Familles, de Dmitri Smirnov, un des dirigeants de l'Église orthodoxe russe, et de l'oligarque Konstantin Malofeev, proche de Poutine.

Ces mouvements financiers s'accompagnent d'un soutien politique croissant aux chantres européens de la « démocratie chrétienne illibérale » comme Viktor Orbán en Hongrie et Matteo Salvini en Italie. Dans la perspective des élections européennes de mai dernier, The Movement, créé par l'ex-conseiller de Trump Steve Bannon, a ainsi tenté d'œuvrer au rassemblement des groupes européens d'extrême droite et d'instaurer une « révolution de droite » en Europe.

Le Congrès Mondial des Familles, organisé cette année à Vérone, en Italie, est une autre illustration patente de la mise en réseau des chrétien·ne·s fondamentalistes américain·e·s et de l'extrême droite européenne. Lancé en 1997 par l'Américain Brian Brown, président de l'Organisation internationale de la famille, ce congrès mondial réunit chaque année depuis 2012 les défenseur·e·s de la famille traditionnelle, militant·e·s anti-avortement ou contre le mariage entre homosexuel·le·s. Cette année, c'est le charismatique patron de la Ligue Matteo Salvini qui a ouvert le Congrès, par une charge virulente contre les « féministes » et en défense des familles « composées d'un papa et d'une maman ».

Pour conclure, si l'avortement reste au centre des stratégies des *anti*, le mouvement porte aujourd'hui au-delà de la question du corps des femmes. Armés de nouveaux outils et soutenus par des partenaires puissants, les extrémistes chrétiens alliés à l'extrême droite s'attaquent désormais ouvertement aux fondements de la démocratie. Le recul des droits humains a de beaux jours devant lui.

Libre dans sa tête

Julie Pernet, Espace de libertés, mai 2019 (n° 479)



La liberté de pensée, de conscience et de religion touche au cœur de l'identité et de la dignité de chaque être humain. Mal protégée en pratique, elle fait également l'objet d'une instrumentalisation par de multiples acteurs chrétiens de tendance conservatrice.

► www.laicite.be/magazine-article/libre-dans-sa-tete

2 « The American dark money behind Europe's far right », Open Democracy, article mis à jour le 11 juillet 2019.



Direction : Strasbourg !

En août 2016, une famille syrienne, un couple et deux enfants, survit sous les bombes et les tirs à Alep. Contraints à l'exil, les parents parviennent à introduire des demandes de visa auprès de l'ambassade de Belgique au Liban, à Beyrouth. Mais l'État belge, par le biais de l'Office des étrangers, refuse de leur délivrer des visas. La famille introduit des recours au Conseil du contentieux des étrangers et obtient gain de cause. La Belgique persiste et poursuit son refus d'octroi de visa, au mépris des décisions de justice qui l'obligent pourtant à le délivrer. La famille finit par se rendre devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Onze États membres et cinq ONG – dont la Ligue des Droits Humains – interviennent dans la procédure et l'affaire est portée en Grande Chambre. L'audience s'est déroulée ce 24 avril 2019, à Strasbourg.

A L'EXTÉRIEUR DE LA SALLE D'AUDIENCE...

Une mobilisation a été organisée par le cabinet d'avocat·e·s *Progress Lawyers Network* (PLN) pour le jour de l'audience ; pour soutenir la famille syrienne et ses avocat·e·s, et pour dire aux juges de la Cour européenne des droits de l'Homme que la société civile les regarde et mesure les enjeux de cette affaire. Le mardi 23 avril 2019, une quarantaine de citoyennes et citoyens prennent un car jusque Strasbourg. Après six heures de trajet rythmé par les répétitions de la chorale militante, ils arrivent sur place, dégustent des *Flammekueches* et enchaînent avec une conférence-débat pour que chacune et chacun puisse s'emparer des détails et des enjeux du procès qui se tiendra le lendemain. Mercredi 24 avril 2019, c'est le jour J. Rendez-vous est donné à 8h45 devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Est alors déroulé sur le sol le tapis sur lequel figure l'interminable liste de noms des migrantes et migrants ayant trouvé la mort lors de leur tentative pour rejoindre l'Europe. Cela symbolise avec force la portée et les enjeux de l'affaire qui nous occupe. Certain·e·s avocat·e·s de PNL, resté·e·s à l'extérieur, lisent la plaidoirie qui, au même moment, est tenue par leur collègue à l'intérieur de la salle d'audience devant les dix-sept juges qui composent la Grand Chambre de la Cour. S'en suit également la lecture d'une lettre écrite par la famille requérante, toujours bloquée à Alep. Un homme, originaire de Syrie lui aussi, raconte son histoire et témoigne des risques extrêmes de la migration clandestine. La suite de la mobilisation se passera sous le soleil, rythmée par les chants de la chorale militante, la cloche du tramway et les comptes rendus ponctuels de l'audience qui se tient à quelques mètres.

A L'INTÉRIEUR DE LA SALLE D'AUDIENCE...

Ici, l'ambiance est solennelle et juridique. On annonce la Cour, tout le monde se lève et les dix-sept juges entrent. Les avocat·e·s de l'État belge plaident en premier, les avocat·e·s de la famille syrienne ensuite. On comprend que la Cour devra trancher trois questions. La première est celle de la juridiction : l'État belge était-il tenu de respecter la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) alors que la famille n'était pas sur son territoire ? Autrement dit, la Belgique peut-elle être tenue responsable de faits, potentiellement constitutifs de violation des droits humains, qui se sont déroulés hors de son territoire, dès l'instant où la famille n'était pas en Belgique mais a fait une demande de visa depuis une ambassade belge ? Si la Cour répondait positivement à cette première question, elle devrait alors d'une part déterminer si la Belgique a violé l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui interdit la torture et les traitements inhumains et dégradants, étant donné qu'elle a laissé, en parfaite connaissance de cause, ces parents et ces deux enfants sans secours aucun sous les bombes à Alep. D'autre part, la Cour

devrait évaluer si le droit d'accéder à la justice de cette famille a été bafoué par l'État belge, celui-ci s'étant en effet assis sur des décisions de justice en refusant d'octroyer un visa à cette famille, alors que des juges avaient ordonné de le faire (articles 6 et 13 de la CEDH).

Concrètement, si la Cour donnait raison à la famille syrienne, on verrait enfin se créer la possibilité de voies d'accès sûres et légales vers l'Europe : les États du Conseil de l'Europe devraient respecter cette jurisprudence qui obligerait l'État auquel une demande de visa a été faite, à accorder ce visa – si le ou la requérant·e remplit les conditions d'accès (moyens de subsistance, papiers en règle, etc) et s'il ou elle est en danger pour sa dignité et sa vie. Si la Cour affirme que la Belgique n'était pas responsable parce que cette famille ne se trouvait pas sur son territoire, elle admet que les personnes en danger pour leur vie doivent passer par des trafiquants et des routes de l'exil parfois mortelles pour réclamer le droit à une protection. C'est inacceptable. Nous avons toutes et tous la responsabilité d'assurer des voies d'accès sûres et légales vers l'Europe. C'est aujourd'hui à la Cour européenne des droits de l'Homme de prendre sa part...

LE VISA HUMANITAIRE, KÉSAKO ?

Le droit belge ne mentionne pas explicitement le visa pour raison humanitaire. Mais le Secrétaire d'État, en vertu de ses pouvoirs et des articles 9 et 13 de la loi de 1980 sur les étrangers, peut délivrer un visa humanitaire. C'est une compétence discrétionnaire, le Secrétaire d'État disposant en conséquence d'une large marge d'appréciation en la matière. Aucun critère d'admissibilité n'est précisé dans la loi et il n'y a aucun contrôle démocratique. Les visas humanitaires de court séjour sont en pratique délivrés dans trois types de situations : les situations préoccupantes de natures diverses et les réfugié·e·s « sur invitation » qui sont sélectionné·e·s dans le cadre d'une réinstallation ou lors d'opérations de sauvetage exceptionnelles¹. Les demandes peuvent être introduites depuis les ambassades à l'étranger. La LDH demande que des critères clairs d'octroi soient définis dans la loi et qu'une commission indépendante puisse décider si ces visas doivent être délivrés ou pas. Cela permettrait de mettre fin à la compétence arbitraire du Secrétaire d'État et aux affaires comme celle du trafic de visas humanitaires².

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE CETTE AFFAIRE

Ce qui ressort aussi de toute cette affaire, c'est la saga médiatique à laquelle participait alors notre Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Théo Francken. Il a profité de la situation pour affirmer sa « puissance » et sa détermination. Il a « défié » les juges qui l'obligeaient à délivrer un visa pour sauver cette famille, il n'a pas « plié », et il s'en est vanté. Ainsi, au moment où les juges des saisies le condamnent à payer des astreintes pour non-exécution d'une décision de justice le contraignant à délivrer le visa, il se photographie, accroupi dans un grenier vide et publie la photo sur Facebook, accompagnée du commentaire suivant : « *Avec ou sans meuble, nous continuons à travailler* ». Il se place au-dessus des juges et s'assied sur le principe de séparation des pouvoirs qui permet au judiciaire de venir corriger le tir quand l'exécutif agit sans respect aucun pour les droits fondamentaux. Cet événement médiatique qu'il a créé est à l'image de toutes ses publications. S'attirant les faveurs de l'électorat séduit par le discours anti-migration, il n'aura eu de cesse d'utiliser une communication violente et sans commune mesure en Belgique. Il est rappelé à l'ordre souvent et ne présente que rarement des excuses – même quand il relaye une vidéo dans laquelle on le voit s'emparer d'une personne noire à l'aide d'un déboucheur de wc pour l'expulser du pays ! Tout passe, même le pire, et les citoyennes et citoyens peu averti·e·s et dirigé·e·s par la peur s'en trouvent séduit·e·s... Qu'il s'agisse du langage de Trump ou de Francken, les mots passent à la vitesse de la 4G, mais ils marquent et abîment durablement. Il faut continuer de s'en indigner.

¹www.myria.be/files/FOCUS_visa_humanitaire.pdf

² Notamment : www.lesoir.be/212042/article/2019-03-13/trafic-de-visas-humanitaires-121-personnes-ont-disparu-dans-la-nature

L'ÉDUCATION PERMANENTE POUR CONTRER LA TENTATION DU POPULISME ?

Pourquoi l'arrivée au pouvoir de « partis populistes » en Europe fait-elle peur à certain·e·s qui y voient un danger pour la démocratie, alors qu'elle en réjouit d'autres qui accueillent cette tendance comme une prise en compte des préoccupations du peuple ?

DÉFINITION(S) DU POPULISME

Avant tout, clarifions un point de départ : le populisme est une attitude, une rhétorique, une pratique. Il peut se greffer à une idéologie qu'elle soit de droite, de gauche, modérée ou radicale, d'où son ambiguïté. Le populisme a toujours existé, sous différentes formes et appellations, sa définition a donc évolué au fil du temps, mais aussi en fonction de l'intention du narrateur. Nous aborderons dans cet article **le populisme sous sa forme politique¹ contemporaine**.

Lorsque l'on discute avec des participant·e·s à nos formations ou débats, une définition ressort : « **offrir aux citoyen·ne·s des solutions simples (voire simplistes) à des questions de société complexes** ». On pourrait se demander quelle est la différence entre cette définition et l'objectif pédagogique de « vulgarisation » que les associations d'éducation permanente comme la LDH se fixent : « *présenter simplement des enjeux complexes afin de rendre le débat accessible à tou·te·s, et de permettre à chacun·e de se positionner* ». La réponse est assez aisée : en éducation permanente on ne donne pas de réponse, pas de solution, car cela nous ferait courir le risque de perdre la substance même du débat que l'on voudrait susciter. Il est essentiel, pour que notre travail pédagogique pousse à l'émancipation, de ne pas céder à la tentation de la facilité et de la démagogie².

Il faut prendre le temps d'expliquer la complexité des situations, afin de susciter la réflexion, d'(in)former les gens plutôt que de les considérer incapables de comprendre. Nous croyons que plus on est confronté·e à des informations complexes, plus on développe ses capacités de compréhension.

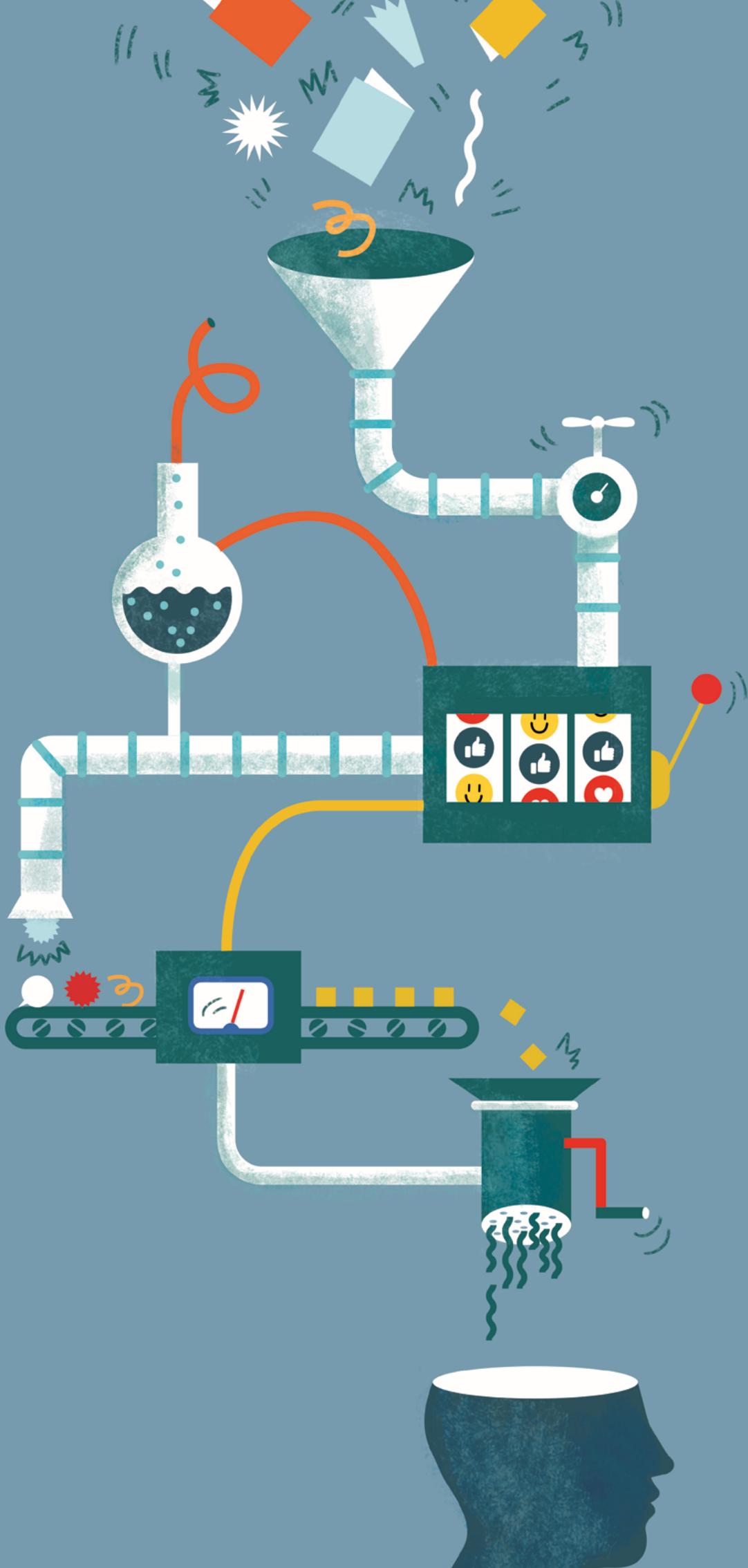
Pour essayer de définir un peu plus cette notion de populisme, nous avons parcouru la littérature sur le sujet, et dégagé **trois caractéristiques** récurrentes (mais non exhaustives) :

Tout d'abord, une **représentation de la société qui s'appuie sur ce qui divise** : d'un côté le « vrai peuple » idéalisé, mystifié (honnête citoyen·ne, travailleur·euse...), qui souffre ; en face « les élites » (qui composent en général la classe politique), déconnectées des préoccupations du peuple ; et parfois (dans le populisme de droite) « les autres », les bouc-émissaires responsables de tous les maux (les étranger·e·s, les noir·e·s, les musulman·e·s, les terroristes et éventuellement un certain nombre de minorités variables d'un pays à l'autre - les homosexuel·le·s, les « pauvres », etc.)³.

1 À différencier du populisme littéraire : www.liberation.fr/france/2019/06/11/francois-ruffin-je-ne-comprends-pas-l-opposition-entre-populiste-et-de-gauche_1733136

2 Action de flatter les aspirations à la facilité et les passions des masses populaires pour obtenir ou conserver le pouvoir ou pour accroître sa popularité. Définition du Larousse.

3 Vincent de Coorebyter, Interview Dans Contrastes, Mars-Avril 2019. www.equipespopulaires.be/wp-content/uploads/2019/05/interview-v-coorebyter.pdf



Ensuite, **l'instrumentalisation des émotions**, et en particulier de la nostalgie, à des fins politiques⁴ : les valeurs « populaires » (l'appartenance communautaire, territoriale, ethnique, religieuse) sont mises en concurrence avec le « pluralisme » (système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportements, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc.⁵). Pourtant, c'est le pluralisme, porteur de valeurs progressistes, fondement du respect des minorités et des droits humains, qui permet de protéger les peuples de l'abus et la négligence du gouvernement⁶.

Et enfin, une critique du « système », qui se traduit par un **rapport au temps irréaliste** par rapport au processus de décision démocratique⁷ : les populistes disent vouloir et pouvoir répondre à la demande d'immédiateté d'actions, à une simplification des processus, alors même que le système démocratique est complexe et lent afin d'assurer que l'équilibre des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) puisse s'exercer.

FONDEMENTS ET DÉRIVES DU POPULISME

Une des caractéristiques dont se targuent les populistes est de parler au nom du « Peuple ». Un peuple dont l'image doit être assez floue pour que chacun·e puisse s'y reconnaître, et surtout reconnaître ceux et celles qui n'en sont pas⁸. Pourtant, le peuple n'est pas « un » mais multiple. C'est pour représenter cette multitude que le système constitutionnel belge instaure une démocratie représentative, c'est-à-dire que la population ne va pas exercer directement le pouvoir, elle va le faire au travers de représentant·e·s, qui sont désigné·e·s par le biais d'élections. Des personnes vont donc prendre des décisions au nom du « peuple », dans son intérêt général, et non dans leur intérêt propre. Rappelons que **la démocratie est la représentation du peuple** et non son incarnation. Lorsqu'un leader charismatique dit porter la voix du Peuple, que le Peuple ne peut pas avoir tort car il est majoritaire, et qu'en démocratie la majorité a forcément raison, alors le leader lui-même ne peut être contredit. Si cette « logique » est appliquée, elle risque d'entraîner la censure des contre-discours, la répression des contre-pouvoirs via la réduction de la liberté d'expression de l'opposition, des critiques, des médias, des ONG, des mouvements sociaux... Cette absence de discours alternatifs rendra ensuite impossible la prise de décisions éclairées lors des (potentielles) élections et compliquera l'implication citoyenne, qui est pourtant un enjeu fondamental de la démocratie et de la défense des droits humains.

Force est de constater qu'il y a une perte du lien entre social et politique, une faillite des dirigeant·e·s dans la réduction des inégalités sociales et économiques. Dans la société libérale actuelle, on constate que les droits civils et politiques (qui imposent à l'État un devoir de non-interférence par rapport à des libertés⁹) se trouve mis au premier plan ; et que les droits économiques, sociaux et culturels - DESC (qui visent à assurer un niveau de vie digne et adéquat aux individus et impliquent donc une intervention de l'État¹⁰) - ne viennent qu'en second plan. Pourtant, ce sont ces derniers qui peuvent influencer sur les inégalités sociales¹¹.

4 Daniel de Beer, « La Justice, terreau du populisme », dans *La Chronique* n°162 : www.liguedh.be/wp-content/uploads/2014/06/chronique162_populisme.pdf

5 Définition du Larousse.

6 Kenneth Roth, « The Dangerous rise of populism. Global Attacks on Human Rights Values », dans *Human Right Watch World Report 2017*.

7 Laurence Burgogues-Larsen, « Populisme et droits de l'Homme. Du désenchantement à la riposte démocratique », dans Edouard Bubout et Sébastien Touzé, *Refonder les droits de l'homme. Des critiques aux pratiques*, Pedone, pp.199-261, 2019.

8 Jérôme Jamin, « Populisme : Vouloir. Avoir. Tout de suite », dans *La Chronique* n°162 : www.liguedh.be/wp-content/uploads/2014/06/chronique162_populisme.pdf

9 La liberté d'expression, d'information et de la presse, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté de réunion, d'association et de rassemblement pacifique, le droit de vote, le droit à un procès équitable, le droit à la liberté de mouvement et à la sécurité, le droit à la vie privée, le droit à la propriété...

10 Le droit au travail, au libre choix de son travail et à de bonnes conditions de travail, le droit de grève et de former et joindre des syndicats, le droit à la sécurité sociale, le droit à un standard de vie adéquat (y compris une alimentation, un logement, des services sociaux et médicaux adéquats), le droit à la famille, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'identité culturelle et de prendre part à la vie culturelle...

11 Laurence Burgogues-Larsen, *Ibidem*.

La vision des populistes **renverse ce déséquilibre entre les droits de première et seconde génération** : en remettant à l'avant de la scène les droits sociaux du peuple « oublié », cela leur permet de réduire (discrètement) les droits-libertés.

On constate que depuis l'essor des réseaux sociaux l'information est devenue très accessible (au sens de disponible, mais aussi au sens de facile à comprendre), mais elle est aussi devenue tellement abondante qu'il devient excessivement complexe de faire le tri entre l'information fiable et les opinions, voire la désinformation. Ce manque d'informations compréhensibles crée dans la population une peur de ces sujets qu'elle ne maîtrise pas mais croit avoir compris (la mondialisation, la crise économique, les migrations, le terrorisme...) et les politiques populistes jouent sur cet affect plutôt que de faire appel à la raison. Une partie de la population est donc **prête à diminuer ses droits et ses libertés** en échange d'une sécurité relative (d'emploi, de maintien de la culture et de l'identité nationale, contre le terrorisme...).

Le populisme se nourrit de la complexité du processus démocratique qui paraît à certain·e·s inutilement lent de par ses différents niveaux de contrôle. Il rejette les institutions intermédiaires en faveur d'une relation directe entre le peuple et les dirigeant·e·s, et affiche une volonté de **réduire l'écart temporel entre « volonté » et « réalisation de la volonté »** ; il a donc l'ambition de supprimer le temps politique inhérent à la démocratie¹². La Constitution belge, et les constitutions des pays démocratiques en général, se caractérisent par une séparation des pouvoirs constitutionnels, afin que chaque pouvoir puisse contrôler l'action des autres, et ainsi prévenir les risques de dérives despotiques. Pour permettre ce contrôle, il n'y a pas de hiérarchie instituée entre les 3 pouvoirs – législatif, exécutif et judiciaire. La philosophie à la base de cette séparation des pouvoirs, ou plus exactement cet équilibre des pouvoirs, est que le pouvoir doit arrêter le pouvoir : un pouvoir trop concentré va nécessairement entraîner des abus de droit et la concentration dans les mains d'une seule personne, institution, classe sociale ou parti est contraire au développement d'une société démocratique. Si les partis populistes veulent agir avec immédiateté, l'exécutif devra limiter l'importance des 2 autres pouvoirs (le judiciaire sera mis sous tutelle, le législatif ne sera plus consulté grâce à la mise en place d'un État d'urgence).

C'est sur ces frustrations économiques, sociales et institutionnelles vis-à-vis du « système » que s'appuie le discours populiste.

DÉCONSTRUCTION

Avant de se lancer dans un exercice de déconstruction, une petite précaution nous semble essentielle, celle de ne pas rejeter en bloc les concepts comme « peuple » ou « populisme » car cela implique de rejeter ceux qui s'y reconnaissent, et les classes populaires rendues inaudibles et invisibles ont le choix entre la défection et la rage : ce qui se manifeste aux élections par l'abstention et le vote de contestation¹³. Évitions de nous mettre en position extérieure, comme si le peuple était hors de nous, comme s'il était un objet, comme s'il était une évidence¹⁴. Il est essentiel de commencer par entendre les revendications, frustrations, peurs... Si le « Tous pourris » n'amène pas des propositions concrètes de changement dans la gouvernance et dans les politiques menées, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas critiquer le fonctionnement du système démocratique. Au contraire, la démocratie ne peut évoluer que si elle fait l'objet d'interpellations citoyennes tant sur les politiques menées que sur son mode de fonctionnement¹⁵.

Il nous apparaît que pour lutter contre la tentation des discours

¹² Jérôme Jamin, *Ibidem*.

¹³ Olivier Starquit, « Le populisme : masque et révélateur de la crise de la démocratie », dans *La Chronique* n°162 : www.liguedh.be/wp-content/uploads/2014/06/chronique162_populisme.pdf

¹⁴ Guillaume Lohest. « Le peuple ? Ne m'en parlez pas ! », dans *Contrastes*, mars-avril 2019 : www.equipespopulaires.be/wp-content/uploads/2019/05/le-peuple-ne-men-parlez-pas.pdf

¹⁵ Paul Blanjean. « La démocratie : un bien précieux à défendre », dans *Contrastes*, mars-avril 2019 : www.equipespopulaires.be/wp-content/uploads/2019/05/la-democratie-un-bien-precieux-a-defendre.pdf

populistes, il faut lutter contre ce qui les nourrit, c'est-à-dire l'exclusion sociale et les inégalités¹⁶. Vaste programme nous direz-vous ! Mais nous sommes nombreux : les militant·e·s, les activistes, les enseignant·e·s, les éducateur·rice·s ou encore les médias¹⁷ pour influencer à divers niveaux.

Plus de justice sociale et un meilleur accompagnement de la diversité culturelle et ethnique (patriotisme inclusif) permettront de réduire les peurs et donc les situations de rejet. La démocratie doit garantir et multiplier des espaces de débats ouverts et de concertation. Ces espaces peuvent aussi privilégier la parole collective du monde associatif, reflet de la société plurielle avec ses nuances et tensions et des intérêts contradictoires ou complémentaires qui la composent¹⁸. Permettre également à chacun·e de mener une vie digne, particulièrement à travers la question du logement et du travail.

Il est urgent de développer chez chacun·e l'envie de comprendre les enjeux de société plutôt que de se satisfaire de toute solution facile à comprendre. L'éducation permanente est un bon moyen, elle prend les personnes où elles sont, comme elles sont, en groupes, en commençant par leur donner la parole, en leur permettant de se retrouver entre elles, de se sentir enfin prises en considération, en pouvant progressivement déconstruire des stéréotypes, des angoisses, et en co-construisant des alternatives au populisme¹⁹. C'est à ce niveau-là que la LDH travaille quotidiennement : formations, analyses, débats argumentés, sont nos outils de lutte.

Il fallait que je vous le dise

Aude Mermilliod et Martin Winckler, Casterman, 2019, 168 p.

Cette BD aborde l'IVG à travers la rencontre, dans la vie et dans le livre, d'Aude Mermilliod, dessinatrice et écrivaine, et de Martin Winckler, médecin et romancier. Aude raconte sa décision d'avorter, comment cela l'a affectée dans son quotidien, ses relations et dans qui elle est. Martin (alias le Dr Marc Zaffran) prend part à cette bande dessinée via son parcours de médecin et d'homme engagé pour le droit à l'avortement.



Le dessin y est parfois cru, mais la simplicité des traits et la sincérité du discours permettent de s'immerger autant dans la réalité de cette pratique que dans le tourbillon d'émotions que celle-ci peut parfois engendrer, côté patiente mais aussi côté médecin. Marc nous fait part avec humilité de son parcours, de ses doutes, de ses erreurs avec ces femmes qui ont croisé son chemin...

Le texte met à nu l'expérience de l'IVG, tout en prenant en compte qu'une situation n'est pas l'autre, mais que cela constitue un événement marquant. L'avortement reste (et doit rester) un droit essentiel pour les femmes de disposer de leur corps. Il est fondamental de se souvenir que ce droit n'est pas inné, mais qu'il est le fruit de luttes acharnées de femmes et d'hommes et qu'il demeure malheureusement encore menacé à travers le monde.

► www.instagram.com/audemermilliod

¹⁶ Laurence Burgorgue-Larsen, *Ibidem*.

¹⁷ Pierre-Arnaud Perrouy, « Une presse en mauvaise posture », dans *Espace de libertés*, mai 2019 : www.liguedh.be/wp-content/uploads/2019/05/Analyse_LDH_Une-presse-en-mauvaise-posture_mai_2019.pdf

¹⁸ Paul Blanjean, *Ibidem*.

¹⁹ Vincent de Coorebyter, *Ibidem*.

Zoé Boland, Département Communication LDH

Devrions-nous être davantage en faveur du populisme ?

Et si le populisme n'était pas ce « fléau » de nos démocraties mais justement un appel à plus de démocratie de la part des citoyennes et citoyens ?

Depuis quelques années maintenant, certaines de nos démocraties libérales européennes ont vu apparaître en leur sein de nombreux mouvements qualifiés de « populistes ». Ces derniers restent, bien souvent, négativement connotés malgré la diversité des mouvements qui entrent sous ce qualificatif. Selon Olivier Ihl, « *La multiplication de ces revendications traduirait l'inadaptation de la démocratie représentative aux défis du monde contemporain* »¹. La Suisse, le Danemark, la France mais aussi la Belgique (et d'autres pays) ne font pas exception et voient leur système démocratique mis sous tension. En Belgique, notre système constitutionnel est fondé sur une démocratie représentative. Cela induit la désignation, par les citoyen·ne·s, de représentant·e·s qui auront la tâche de prendre des décisions supposées être « au nom du peuple » (fondement de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme²). Cependant, le système électoral et le fonctionnement même de notre démocratie semblent frappés par une crise de légitimité face à l'ensemble des mutations contemporaines. Crise dont se nourrit le populisme.

QUELS DÉFIS POUR NOS DÉMOCRATIES ?

La globalisation, avec comme corollaire la déréglementation économique, politique et culturelle, l'inefficacité des politiques supranationales, l'inaptitude des politiques à tenir compte des conséquences sociales des flux migratoires importants³, constituent quelques-unes des thématiques utilisées pour nourrir les discours populistes.

D'un autre côté, David Van Reybrouck nous rappelle que nous sommes, depuis les années 1970, dans une nouvelle ère dite « post-industrielle ». Celle-ci est marquée par ce qu'on nomme *l'économie du savoir* ou de la connaissance qui est la marchandisation toujours plus accrue des savoirs, la croissance des activités de service et une financiarisation accrue de l'économie capitaliste⁴. Dans cette économie, le dualisme originel qui fonde la société oppose dorénavant les cosmopolites aux nationalistes. Ce n'est non plus le revenu, mais le niveau de formation qui détermine notre position. Les cosmopolites, matérialisé·e·s dans la figure de l'universitaire, deviennent les fervent·e·s défenseur·e·s de la diversité. Alors que les nationalistes seraient davantage (mais pas uniquement) constitué·e·s de citoyen·ne·s au niveau d'éducation plus faible et qui nourrissent plus de craintes face au monde extérieur. Bien souvent, les institutions politiques sont peuplées de parlementaires surdiplômés, laissant sur le bord de la route toute une partie de la population. C'est d'ailleurs ce qu'on nommera ici la « démocratie diplômée »⁵.

1 Olivier Ihl, Jean-Marie Lardic, Éric Vial et al., Introduction. Dans : Janine Chêne éd., *La tentation populiste au cœur de l'Europe* (pp. 9-23). Paris : La Découverte, 2003.

2 www.liguedh.be/la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme

3 Christophe Sente, Jean Sloover, « La tentation populiste, Cinq démocraties européennes sous tension », *Espace de libertés*, 2013, p.94

4 Jean-Pierre Bouchez, Autour de « l'économie du savoir » : ses composantes, ses dynamiques et ses enjeux. *Savoirs*, n°34(1), 2014, pp.9-45.

5 Concept développé par Mark Bovens (universitaire en administration publique) et repris par David Van Reybrouck dans son texte Plaidoyer pour le populisme.

LE POPULISME OU LA VOIX DES SANS-VOIX

Malgré cette « démocratie diplômée », nous remarquons que nos politiques actuel·le·s font de plus en plus face à leur incapacité à réduire l'écart qui existe entre la classe sociale des élites et les classes sociales plus défavorisées (au nom desquelles les décisions sont censées être prises). La réduction des inégalités (économiques, sociales, culturelles, etc.) semble stagner. Plus encore, le fossé tend à se creuser.

Dans cette perspective, le populisme serait l'expression maladroite du désir d'implication « du peuple » au sein du monde politique⁶. Il serait donc cette voix qui émane « d'en bas » et qui revendique une prise en compte de la part des politiques. C'est à cet instant que l'on comprend où le bât blesse. L'électorat tend à désertier les partis politiques traditionnels en raison de ce sentiment d'abandon d'une gauche qui semble, à leurs yeux, davantage intéressée par d'autres groupes, plus pauvres encore, comme celui des immigré·e·s par exemple. Le discours populiste serait donc celui qui revendiquerait la prise en compte de toute une partie de citoyen·ne·s qui auraient été exclu·e·s des débats politiques. C'est d'ailleurs ce que Pierre Rosanvallon nomme *entropie représentative* ou « une dégradation du lien entre le peuple et ses représentants »⁷. De plus en plus, les « défavorisé·e·s » ont le sentiment de se trouver à la fois à l'extérieur de la société mais aussi du politique. Pour exemple, selon l'enquête réalisée par iVox et relayée par le Vif, les trois quarts des électeurs et électrices du Vlaams Belang seraient « peu qualifiés »⁸. On pourrait comprendre cette tendance à se tourner vers des discours populistes comme la conséquence de ce sentiment d'abandon des travailleur·euse·s peu qualifié·e·s qui ne se retrouvent plus dans les politiques menées et dans la gestion des enjeux sociétaux. Alors même que le fondement de l'autorité publique se doit d'émaner de la volonté du peuple.

FAUT-IL CRAINDRE LES DISCOURS POPULISTES ?

Tout d'abord, il n'existe pas un type de populisme, mais bien une grande diversité (de gauche, de droite, d'en bas, d'en haut⁹). Un des points saillants du discours populiste (essentiellement de droite) est qu'il simplifie la réalité sociale à outrance en ayant pour base normative de son jugement l'exclusion et le rejet. Seulement, le discours populiste n'apparaîtrait pas forcément comme problématique, étant donné qu'il existe la possibilité de transformation du discours populiste en discours modéré comme cela s'est fait pour de nombreux autres mouvements politiques antérieurs : « *le socialisme révolutionnaire est devenu la social-démocratie, le fort courant cléricale anti-étatique est devenu la démocratie-chrétienne. Ainsi l'extrême droite peut aussi évoluer vers une droite radicale.* »¹⁰. Les populistes, pour contrer les craintes à leur égard, doivent nécessairement s'en tenir aux principes démocratiques qui fondent notre société ainsi qu'aux droits fondamentaux qui y règnent et dont tout un chacun bénéficie.

En conclusion, le terme générique de populisme regroupe des réalités distinctes. Cependant, la réalité que nous avons essayé d'isoler est celle d'une mise à l'écart d'un ensemble de la population dans le processus de prise de décisions démocratiques basé sur la dualité cosmopolite / nationaliste. Il apparaît que, derrière des apparences parfois radicales et excluantes, le discours populiste recèle une dimension mythique qui s'accompagne d'une certaine nostalgie vis-à-vis d'une démocratie directe idéale. En effet, les adhérent·e·s des discours populistes ne seraient, en fin de compte, que de simples citoyen·ne·s désireux·ses de faire valoir leur droit de participation à la vie politique.

6 David Van Reybrouck, Plaidoyer pour le populisme, SAMSA Editions, 2008.

7 Christophe Sente, Jean Sloover, *Ibidem*.

8 Une enquête révèle le profil de l'électeur du Vlaams Belang, Le Vif l'Express [en ligne] publié le 31/05/2019 : www.levif.be/actualite/belgique/une-enquete-revele-le-profil-de-l-electeur-du-vlaams-belang/article-normal-1147251.html (consulté le 9/09/2019).

9 Cf. l'article de Michel Wieverika sur les quatre points cardinaux du populisme à l'adresse suivante : <https://wieviorika.hypotheses.org/794>

10 David Van Reybrouck, *Op.cit.*

La Ligue dans votre quotidien

LA LDH SUR
LE WEB

Vous souhaitez vous investir dans une section locale de la Ligue des Droits Humains ? La LDH est aussi près de chez vous !

Vous souhaitez mettre sur pied une section locale LDH ou une/des activités visant à soutenir notre association :

Contactez le secrétariat de la LDH au 02/209 62 80 – ldh@liguedh.be



La Louvière	Marie-Louise ORUBA	064/22 85 34	marielou.oruba@hotmail.com
Liège	Adrien DE RUDDER		liege@liguedh.be
Namur	Christophe DE MOS	0472/66 95 45	ldhnamur@gmail.com
Verviers	Jeannine CHAINEUX	0474/75 06 74	jeannine.chaineux@skynet.be

Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des Droits Humains est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyen-ne-s qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.

▶ A partir de 65€ (52,50€ étudiant-e-s, sans emploi, pensionné-e-s), vous devenez **membre donateur-riche**. Vous recevez une déduction fiscale.

▶ A partir de 25€ (12,5€ étudiant-e-s, sans emploi, pensionné-e-s), vous devenez **membre**. Vous profitez des avantages exclusifs réservés aux membres.

▶ A partir de 40€, vous devenez **donateur-riche** et profitez d'une déduction fiscale.

La LDH adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés. Le rapport d'activités et le bilan financier de la LDH pour l'année 2018 sont consultables sur www.liguedh.be



Ligue des Droits Humains asbl · Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 · ldh@liguedh.be · www.liguedh.be

Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur-riche** et je verse (à partir de 65€/52,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse (à partir de 25€/12,5€)
- Je souhaite devenir **donateur-riche** et je verse (déductible à partir de 40€)

sur le compte de la Ligue des Droits Humains : IBAN BE89 0000 0001 82 85 - BIC BPOTBEB1

Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !

Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur **www.liguedh.be** et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit

Nom : Prénom :

Adresse :

Année de naissance : Profession :

Tél : Courriel :

Signature :

PayPal

